

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 8 décembre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 2 décembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mohamed HARIZ pouvoir à Driss SAÏD, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

ABSENTS : Virginie GRENIER, Newroz CALHAN, Éric BAINVEL, Jocelyn GILLET

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian TALLIO

DÉLIBÉRATION : 2025-184

OBJET : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT (LOD) - AUGMENTATION DE CAPITAL, ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT, PRISE DE PARTICIPATION DANS LA FUTURE SAS ESS ET PARTICIPATION DE LA FUTURE SAS ESS DANS LA FUTURE SAS SOLILAB 2- APPROBATION

DÉLIBÉRATION : 2025-184
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE LOIRE OCÉAN DÉVELOPPEMENT (LOD) - AUGMENTATION DE CAPITAL, ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT, PRISE DE PARTICIPATION DANS LA FUTURE SAS ESS ET PARTICIPATION DE LA FUTURE SAS ESS DANS LA FUTURE SAS SOLILAB 2- APPROBATION

RAPPORTEUR : **Marcel COTTIN**

Le capital social de la Société Anonyme d'Economie Mixte Loire Océan Développement (SAEM LOD), s'élève actuellement à 1 424 430 € pour un total de 83 790 actions d'une valeur nominale de 17 €. Nantes Métropole est l'actionnaire majoritaire avec à ce jour 51.74 % du capital social, soit 43 353 actions. La ville de Saint-Herblain détient 6 704 actions, soit 8 % du capital (113 968 €). Elle dispose d'un siège d'administrateur sur un total de 14.

Dans le cadre des engagements de Nantes Métropole aux côtés des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), fédérés au sein des Ecossolies, une des actions consistait à créer sur le territoire une foncière dédiée à l'immobilier ESS.

L'actionnariat de ce nouvel outil, intitulé provisoirement SAS Foncière ESS, à hauteur de 7.6 M€, sera constitué par la SEM Loire Océan Développement (4 M€), la Caisse des dépôts et consignations (3 M€), la Caisse du Crédit Municipal de Nantes (0,5 M€) et Fondes & France Active Investissement (0,10 M€).

Pour que la SAEM Loire Océan Développement (LOD) rentre au capital de cette foncière immobilière, elle doit procéder à une nouvelle augmentation de son capital.

Il est précisé que du fait de cette évolution de son actionnariat, la gouvernance de la SAEM LOD n'est pas modifiée.

Il appartient donc à la Ville, en sa qualité d'actionnaire de la société LOD, de se prononcer sur le principe de l'augmentation du capital dans le cadre de la création de la foncière destinée au portage de programmes immobiliers dédiés aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de se prononcer sur son engagement financier.

A ce titre, il est proposé d'approuver l'augmentation du capital de la société LOD d'environ 4 M€, sans souscription par la Ville en sa qualité d'actionnaire de nouvelles actions à ladite augmentation de capital, ramenant ainsi sa participation au capital social à hauteur d'environ 6.08 %.

Les parts modifiées après augmentation du capital de chaque actionnaire de la société LOD, sont présentées dans le tableau qui suit.

Actionnaires	Avant augmentation de capital			Après augmentation du capital			
	Nombre d'actions	Montant du capital détenu	% du capital détenu	Nombre nouvelles actions	Nombre d'actions	Montant du capital détenu	% du capital détenu
Nantes Métropole*	43 353	737 001	51.74%	25 806	69 159	1 289 671	62,73 %
St Herblain	6 704	113 968	8 %	0	6 704	113 968	6,08 %
Caisse des dépôts & Consignations	12 367	210 239	14 .76 %	0	12 367	210 239	11,22 %
Crédit Mutuel*	9 968	169 456	11.90 %	645	10 613	180 421	9,63 %
Caisse d'Epargne	5 464	92 888	6.52 %	0	5 464	92 888	4,91 %

Crédit Agricole	3 647	61 999	4.35 %	0	3 647	61 999	4,96 %
SELA	1 523	25 891	1.82 %	0	1 523	25 891	1,38 %
Action Logement	671	11 407	0.80 %	0	671	11 407	0.61 %
Banque Populaire	93	1 581	0.11 %	0	93	1 581	0,08 %
TOTAL	83 790	1 424 430	100 %	26 451	110 241	1 874 097	100 %

Par ailleurs, cette même foncière immobilière pourra prendre des participations majoritaires ou minoritaires dans des SAS, SCI... et porter des investissements immobiliers en propre et en direct.

4 projets immobiliers potentiels sont d'ores et déjà ciblés et en discussions avec les acteurs engagés dans l'occupation des sites : Solilab 2, les pôles de services ESS Bellevue & La Chapelle s/ Erdre, Wattignies. Le projet Solilab 2 fera l'objet de la création d'une structure immobilière dédiée intitulée provisoirement « SAS Solilab 2 » dont la SAS « Foncière ESS » sera actionnaire majoritaire.

Aussi, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à la Ville, présente au Conseil d'administration de la SEML LOD, d'autoriser la prise de participation de la SEML LOD au capital de la future SAS ESS pour un montant maximum de 4 M€, ainsi que la prise de participation de la future SAS ESS au capital de la SAS SOLILAB 2 pour un montant maximum de 5,2 M€.

En application des articles L 1524-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'augmentation du capital social de la société Loire Océan Développement fixée à environ 4 M€, sans souscription de nouvelles actions par la Ville de Saint-Herblain en sa qualité d'actionnaire, ramenant sa part du capital social à environ 6.08 %,
- d'approuver la composition inchangée du Conseil d'administration,
- d'autoriser la SAEM Loire Océan Développement à entrer au capital de la future SAS ESS, en devenir son actionnaire majoritaire pour un montant maximum de 4 M€, et en assurer la Présidence,

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

36 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 08/12/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian TALLIO

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 11 décembre 2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 11 décembre 2025